

LE COUT DU SERVICE

Illfurth le 8 juin 2009

Madame, Monsieur,

Depuis juillet 2006, la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth (C.C.S.I.) a pris la compétence périscolaire. Le souci qui nous a guidés, c'est de répondre le mieux possible aux préoccupations des familles, en assurant le même service sur l'ensemble de nos 10 communes.

4 centres périscolaires fonctionnent à ce jour : Hochstatt, Illfurth, Walheim et Spehbach-le-Bas. Pour les autres communes, une logique de transport vers les centres périscolaires a été mise en place.

Les centres périscolaires et extrascolaires d'Illfurth, Hochstatt et Walheim sont pris en charge en gestion directe par la C.C.S.I. Le centre périscolaire et extrascolaire de Spehbach-le-Bas est géré par l'association, « Au Rendez-vous des Galopins », subventionnée par la C.C.S.I.

L'accueil périscolaire fonctionne sur les quatre sites les : lundi, mardi, jeudi et vendredi pendant les périodes de classe soit environ 36 semaines. L'accueil est proposé avec un temps de restauration et un accueil du soir.

L'accueil extrascolaire est proposé aux enfants pendant les vacances scolaires et les mercredis.

Le montant des investissements a été important pour la construction des centres d'Illfurth et de Hochstatt et le sera pour la transformation prochaine de celui de Walheim.

Les coûts de fonctionnement sont élevés et se montent prévisionnellement pour l'année 2009 à 421 128.- € au total.

C'est un coût important ; il s'explique particulièrement par le personnel nécessaire pour l'encadrement des enfants et l'animation dans le respect des qualifications et des taux d'encadrement exigés par la réglementation.

Ce service est financé de la manière suivante :

197 000.- € participation des familles

51 000.- € subvention CAF

8 000.- € autres subventions

165 128.- € part restant à la charge de la C.C.S.I.

Les 165 128.- € sont payés en dernière analyse par l'ensemble des contribuables de la C.C.S.I. C'est un effort conséquent.

Compte tenu de cet élément et de la situation globale de l'ensemble des services que la C.C.S.I. propose à toutes les catégories de ressortissants, il a paru nécessaire et équitable au Conseil de répercuter une part plus importante de la charge sur les utilisateurs effectifs de ce service.

Ce raisonnement a d'ailleurs déjà été et sera appliqué à d'autres services proposés par la C.C.S.I., en particulier la piscine ...

Vous trouverez au dos les nouveaux tarifs applicables à partir du 3 juillet 2009.

Il nous a paru également judicieux de scinder l'accueil du soir en 2 plages horaires distinctes :

d'une part jusqu'à 17h30 et d'autre part de 17h30 à 18h30.

Ce qui semble correspondre à une demande des usagers de ce service et en tout cas plus juste pour ceux qui cherchent leurs enfants jusqu'à 17h30.

FINANCEMENT DU SERVICE PERISCOLAIRE (FONCTIONNEMENT) 2009

